

PAC 2022 : début du versement du solde des aides  
12/12/2022



## Actus Agricoles

**Le versement du solde des aides du 1er pilier de la PAC et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) de la campagne 2022 intervient dès le 8 décembre sur le compte des agriculteurs, puis le 22 décembre.**

Ce versement concerne les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs), les aides ovines et caprine, les aides POSEI en Outremer et l'ICHN. Il représente un montant total de près de 2,1 milliards d'euros. Compte-tenu des avances déjà versées depuis mi-octobre, le versement du 8 décembre porte le montant total versé aux exploitants agricoles à 7,22 milliards d'euros.

Ainsi, ce sont près de 292 000 agriculteurs qui reçoivent le solde de leurs paiements de base et redistributif soit plus de 99 % des bénéficiaires. Près de 288 000 agriculteurs, qui perçoivent le solde du paiement vert soit 97,4% des bénéficiaires. 25 260 jeunes agriculteurs qui bénéficient de 41,2 millions d'euros au titre du solde du paiement en faveur des jeunes agriculteurs, en complément des 32,8 millions d'euros perçus au titre de l'avance, avec un montant unitaire maintenu à 102 €/ha, comme l'an passé.

Concernant l'indemnité compensatoire d'handicap naturel (ICHN), 89 600 agriculteurs bénéficient du paiement du solde pour un montant de plus de 189,4 millions d'euros, portant à 1,04 milliard d'euros le montant payé au titre de la campagne 2022.

Un deuxième versement interviendra le 22 décembre, indique le ministère. Les prochains versements, en particulier le solde des aides bovines et les aides couplées végétales, s'étaleront sur le 1er trimestre 2023, selon le calendrier habituel.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2022-debut-du-versement-du-solde-des-aides/>